



## **Chers Membres 2017 est déjà là !!!**

Nicole, Christophe et le comité du TC Herve vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de performances tennistiques.

### ➤ **Informations de la nouvelle saison d'été 2017**

*Pour rappel, la période des transferts se clôture le 15 janvier 2017.*

**REUNION D'INFORMATION POUR LES INTERCLUBS LE JEUDI 19 JANVIER, 20h.**  
Vous y êtes cordialement invités afin de nous communiquer vos desiderata.

Les propositions d'équipes complètes min. 6 joueurs seront acceptées (9 pour les Messieurs).

☺ Les joueurs isolés seront regroupés au sein d'une équipe.



## **Pour participer aux interclubs,**



**1/ l'inscription** doit être rentrée obligatoirement pour le 20 février au plus tard.  
(Passé ce délai, il sera trop tard et toute demande se verra refusée.)

**2/ le paiement** doit être effectué obligatoirement pour le 25 mars au plus tard.  
(Aucune participation aux interclubs possible si la cotisation n'est pas en ordre. Beaucoup trop de problèmes et de temps perdu les années précédentes.)

### ➤ **Dates pour les interclubs régionaux et nat. 2017**

Jeunes Gens et J Filles -11 / -9	samedi à 9 h	27 mai – 3 – 10 – 17 – 24 juin
JG et JF -17/-15/-13	samedi à 9 heures	29 avril – lundi 1 – 6 - 13 - 20 mai
Dames	samedi à 14 heures	29 avril – lundi 1 – 6 - 13 - 20 mai
Messieurs	dimanche à 9 h	30 avril – 7 – 14 – 21 – jeudi 25 mai
Messieurs 35 - 45	samedi à 14 heures	27 mai – 3 – 10 – 17 – 24 juin
Dames 25 - 35 – 45 - 55 et Mess 55	dimanche à 14 h	28 mai – 4 – 11 – 18 – 25 juin
Messieurs 60	mardi à 14 h	2 – 9 – 16 – 23 – 30 mai
Messieurs 65	jeudi à 14h	11 – 18 mai – 1 – 8 – 15 juin
Messieurs 70	lundi à 14h	1 – 8 – 15 – 22 - 29 mai
Messieurs 65 uniqu. doubles	vendredi à 14h	2 – 9 – 16 – 23 - 30 juin
Nationale Messieurs 3 et 4	dimanche 9h45	23 - 30 avril – 7 – 14 – 21 mai

NB: S'il y a plusieurs équipes dans une même catégorie, un tirage au sort sera effectué entre les capitaines pour le choix de sa série.

Nous vous serions reconnaissants de **compléter dûment la feuille d'inscription** annexée (coordonnées complètes, date de naissance, téléphone et gsm, **adresse e mail** si vous en possédez une). D'avance, nous vous en remercions.

➤ **La cotisation d'été doit être payée au plus tard pour le 25 mars sur le compte de S.C.R.L Socotepla N° BE 11 777-59416-1048.**  
Après cette date le supplément de la cotisation est imposé et il sera réclamé la location horaire des terrains occupés jusqu'au paiement de la cotisation 2017.